

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :  
18 AVR. 2016



PREFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance  
Département Appui à l'Autorité Environnementale

Nos réf. : 2016-438

Vos réf. : votre courrier du 4 février 2016 – affaire suivie par Evelyne BEAUVAIS

Affaire suivie par : Alexis VERNIER

Tél. 02 36 17 46 37 – Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 11 AVR. 2016

Le directeur régional

à

Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher  
Place de la République  
BP 40299  
41006 BLOIS

**Objet :** Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement

**Dossier :** Déclaration d'utilité publique concernant la ZAC de la Vallée Laurent à Saint-Ouen (41)

**Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le :** 8 février 2016

**Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale :** 8 avril 2016

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est à mettre en ligne sur le site Internet de la préfecture ; elle est également mise en ligne sur le site de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.



Christophe CHASSANDE

Copie à : DDT 41  
DREAL / UD 41

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2  
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01  
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

